

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 18 AVRIL 2026 (convocation du 13 avril 2026)

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine, MUCHERON Laurence à GIGNOUX Pascal et GRUWÉ Marion à JAMAIN Thomas.

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie.

Pascal Mechineau donne lecture du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 avril. Compte rendu validé par 15 voix pour.

↳ Approbation du Compte Financier Unique 2025 (budget principal et budget photovoltaïque)

Après avoir examiné le CFU du budget principal 2025, le conseil municipal l'approuve à 12 voix « pour » et 2 abstentions.

Le maire n'ayant pas pris part au vote.

Xavier Lefebvre intervient pour souligner que les informations issues du logiciel ATD et le CFU ne correspondent pas. Doriane porte à sa connaissance que le problème a été remonté et que les analyses sont en cours.

Après avoir examiné le CFU du Budget régie photovoltaïque de 2025, le conseil municipal l'approuve à 12 voix « pour » et 2 abstentions.

Le maire n'ayant pas pris part au vote.

↳ Délibération affectations des résultats 2025 (Budget principal et budget photovoltaïque)

Le conseil municipal examine le tableau d'affectation du résultat de l'année 2025 et statue sur l'affectation du résultat de son fonctionnement.

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	+ 111 631.16 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	+ 104 472.47 €
	+ 216 103.63 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-131 102.12 €
D 001 (si déficit) , R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-11 157.58 €
Besoin de financement F = D + E	142 259.70 €
Affectation C = G + H	216 103.63 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	142 259.70 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	73 843.93 €

Le conseil municipal l'approuve à 13 voix « pour » et 2 abstentions.

Le conseil municipal examine le tableau d'affectation du résultat de l'année 2025 concernant le budget régie photovoltaïque.

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	+ 1 846.26 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	+ 14 222.39 €
	+ 16 068.65 €
<u>C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</u>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (si déficit) , R 001 (si excédent)	-6 405.25 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	+ 0.00 €
Besoin de financement F = D + E	6 405.25 €
Affectation C = G + H	16 068.65 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	6 405.25 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	9 663.40 €

Le conseil municipal l'approuve à 13 voix « pour » et 2 abstentions.

↳ Délibération vote des budgets 2026 (Budget principal et Régie photovoltaïque)

Le maire expose le projet du budget principal.

En ce qui concerne le fonctionnement les dépenses sont de 644 435, 05 euros et les recettes de 644 435, 05 euros.

Pour l'investissement les dépenses sont de 454 936, 16 euros et les recettes de 454 936, 16 euros.

Au total, les dépenses sont de 1 099 371, 21 euros et les recettes de 1 099 371, 21 euros.

Le conseil municipal approuve à 13 voix « pour » et 2 abstentions.

Le maire expose le projet du budget pour 2026 concernant la régie photovoltaïque.

En ce qui concerne le fonctionnement les dépenses sont de 4 481, 00 euros et les recettes de 4 481, 00 euros.

Pour l'investissement les dépenses sont de 9 386, 25 euros et les recettes de 9 386, 25 euros.

Au total les dépenses sont de 13 867, 25 euros et les recettes de 13 867, 25 euros.

Le conseil municipal approuve à 13 voix « pour » et 2 abstentions.

↳ Délibération vote du taux des taxes 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux communaux 2025
Foncière bâtie	40.97 %
Foncière non bâtie	102.38 %
Taxe d'habitation	10.12 %

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver les taux d'imposition de 2025 pour l'année 2026.

↳ Délibération demande de DETR et amende de police pour 3^{ème} tranche itinérance douce.

Monsieur le maire souhaite solliciter les services de l'Etat et des conseillers départementaux avec le retour « d'amende de police » afin de parfaire l'itinérance douce de la liaison bourg-vélo route voie verte (côté ouest).

Le projet concernerait les derniers 136 m pour raccorder le côté vélo route et le tracé cumulé de 1^{ère} et 2^e tranches. Cela porterait à 1 100 km la liaison de mobilité douce. Cet aménagement sera coordonné avec la mise en place d'un revêtement durable sur la chaussée parallèle au tracé de cette bande cyclable.

La commune pourrait solliciter une aide de l'état pour un pourcentage de 40% sur un montant HT de travaux de 11 171, 00 euros ; soit une aide de 4 468, 40 euros.

Le conseil municipal approuve à 15 voix « pour ».

Séance levée à 11h50.

Réponse sur la question d'incohérences entre le document CFU et le document préparatoire de notre logiciel

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DOCUMENT TRESORERIE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	674 204,43	554 415,00	1 228 619,43
	Recettes réalisées (1)	B	491 794,05	563 700,49	1 055 494,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	398 423,37	658 887,47	1 057 310,84
	Dépenses réalisées (1)	E	347 115,11	452 069,33	799 184,44
	Restes à réaliser	F	11 157,58	0,00	11 157,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	144 678,94	111 631,16	256 310,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-275 781,06	104 472,47	-171 308,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-131 102,12	216 103,63	85 001,51
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 157,58	0,00	-11 157,58
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-142 259,70	216 103,63	73 843,93

Exercice précédent			
Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé
8 000,00	7 000,00	5 465,53	78,08
8 000,00	7 000,00	5 465,53	78,08
674 204,43	674 204,43	622 896,17	92,39

DOCUMENT PRÉPARATOIRE DU LOGICIEL DE LA MAIRIE

Exercice précédent			
Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé
0,00	0,00	2,71	0,00
700,00	700,00	566,55	80,94
700,00	700,00	566,55	80,94
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
658 887,47	658 887,47	668 172,96	101,41

La différence à la section d'investissement est de 275 781,06 € soit le montant du 001 : solde d'exécution négatif reporté.

L'explication apporté est : le logiciel Berger Levrault compte le solde d'exécution négatif reporté comme réalisé alors que c'est une écriture comptable.

Sur le document CFU de la trésorerie il n'est pas comptabilisé sur le total mais sur la ligne H.

Donc $674\ 204,43 - 398\ 423,37 = 275\ 781,06$
Et $622\ 896,17 - 347\ 115,11 = 275\ 781,06$

La différence à la section de fonctionnement est de 104 472,47 € soit le montant du 002 : excédent de fonctionnement reporté.

L'explication apporté est : le logiciel Berger Levrault compte l'excédent de fonctionnement reporté comme réalisé alors que c'est une écriture comptable.

Sur le document CFU de la trésorerie il n'est pas comptabilisé sur le total mais sur la ligne H.

Donc $658\ 887,47 - 554\ 415,00 = 104\ 472,47$
Et $668\ 172,96 - 563\ 700,49 = 104\ 472,47$